

l'école

démocratique

Publication trimestrielle pour l'Appel pour une école démocratique (Aped) • N°22, septembre 2005 • 2 euro

Contrat pour l'école • une occasion manquée



Distributeurs à l'école: machine arrière

l'école

démOcratique

**Avenue des Volontaires 103, Bte 6
B-1160 Bruxelles**

Tél.: +32 (02) 735 21 29

Courriel: aped@ecoledemocratique.org

Site: www.ecoledemocratique.org

Une publication trimestrielle de l'Appel
pour une école démocratique (Aped).

Existe également en néerlandais.

Comité de rédaction: Tino Delabie, Nico
Hirtt, Jean-Pierre Kerckhofs, Philippe
Schmetz, Hugo Van Droogenbroek.

Maquette et mise en page: jean-marie gilson

Abonnements

Abonnement simple: 8 euro

Abonnement + affiliation: 10 euro
(ou plus, selon vos moyens).

Mode de paiement

Belgique: virement bancaire au compte
000-0572257-54 de l'Aped.

France: nous envoyer un chèque
au nom de Nico Hirtt.

Articles

Les articles ou propositions d'articles
doivent nous parvenir sur disquette ou par
e-mail, de préférence au format MS-Word
(Mac ou Pc) ou Claris Works. A défaut,
utiliser le format «texte». Le Comité
de rédaction se réserve le droit d'abrégé
les articles, d'y apporter des corrections
mineures et d'en modifier les titres
et intertitres.

Droit de copier

Les textes publiés ici peuvent être librement
diffusés et reproduits par quelque moyen
que ce soit. Nous vous prions cependant
d'en mentionner clairement l'origine
et d'indiquer au moins un moyen de
contacter l'Aped (adresse, téléphone ou
e-mail). Merci de nous faire parvenir un
exemplaire de toute publication reprenant ou
citant des extraits de l'École Démocratique.



**L'Aped se bat afin que tous les jeunes
accèdent par un enseignement public,
gratuit et obligatoire, aux savoirs qui
donnent force pour comprendre le monde
et pour participer à sa transformation.
Une farde de présentation de l'Aped,
comprenant notre texte de base,
est disponible sur simple demande.**

Contrat pour l'école,
Une occasion manquée
par Nico Hirtt 3

Elargissement réussi pour la ...
Plate-forme de lutte contre l'échec scolaire
par Jean-Pierre Kerckhofs 5

Distributeurs à l'école
Marie Arena : machine arrière... en avant les machines !
par Bernard Legros 7

Lire
Les Editions du Cerisier
par Ph Schmetz 8

CONTRAT POUR L'ÉCOLE UNE OCCASION MANQUÉE

PAR NICO HIRTZ

S'il faut reconnaître un mérite au Contrat pour l'École de Marie Arena, c'est assurément la lucidité de son constat de départ. A vrai dire, celui-ci était devenu incontournable. Les enquêtes PISA ont dévoilé au grand jour ce que les enseignants du secondaire stigmatisent depuis quinze ans : la baisse généralisée du niveau des apprentissages et le fossé croissant entre les établissements scolaires, en fonction notamment de l'origine sociale des élèves. Quant à l'efficacité des réformes pédagogiques (la dite « approche par compétences ») censées remédier à ce double problème, les consultations des enseignants en 2003 et 2004 ne laissent guère subsister de doute. Le Contrat pour l'école reconnaît d'ailleurs qu'elles sont généralement jugées « négatives » et que les nouveaux référentiels qui les accompagnent manquent cruellement de lisibilité.

Ce double constat aurait pu constituer un excellent point de départ pour une réflexion critique et constructive sur l'enseignement en Communauté française. La baisse de niveau révélée par PISA pouvait clairement être mise en lien avec l'appauvrissement des exigences cognitives dans les programmes. Quant à l'impuissance d'une décennie de pédagogie dite « de la réussite » à limiter les mécanismes de ségrégation sociale, elle démontre a contrario que ceux-ci ne découlent pas des pratiques pédagogiques, mais bien de facteurs structurels désormais identifiés : les filières hiérarchisées, le quasi-marché scolaire à la belge (encore appelé « liberté d'enseignement ») et les conditions matérielles (encadrement, locaux, matériel didactique...). Avec un peu de bonne volonté et de réflexion, nous aurions pu aller vers une réforme salutaire : révision des programmes dans le sens d'une clarification et d'une structuration des savoirs, remise en cause des filières et des marchés scolaires, introduction progressive d'un véritable

tronc commun jusqu'à 16 ans, amélioration des taux d'encadrement, afin de permettre une pédagogie de la remédiation systématique...

Une analyse réductrice des causes

Hélas ! Le Contrat pour l'école vient d'emblée enterrer ces espoirs et noyer la clarté du constat initial en redéfinissant le problème par l'énumération de « quatre difficultés », à savoir : la faiblesse des apprentissages de base, les taux d'échec élevés, les différences entre établissements et l'orientation par choix négatif. Si personne ne contestera le bien fondé de chacune de ces quatre difficultés prise isolément, l'ensemble constitue néanmoins une vision fortement réductrice du constat initial. Premièrement, quand un élève de 5e professionnelle est incapable de situer l'Afrique sur une mappemonde, ce ne sont pas les « apprentissages de base » (au sens où l'entend Mme Arena : lecture, écriture et calcul) qui sont seuls en cause ; cela témoigne au moins autant de lacunes immenses au niveau des programmes et/ou de leur respect. Deuxièmement, l'échec scolaire (redoublement, sortie du système sans diplôme) est un signe et une conséquence

de l'échec de l'école. Mais il n'est pas identique à cet échec. La véritable « difficulté », une fois de plus, c'est l'échec des apprentissages. Troisièmement, le caractère hiérarchisé des filières d'enseignement ne se résout pas en substituant une sélection « positive » en lieu et place de l'orientation par l'échec. Cela peut, au mieux, éliminer le sentiment d'échec qui accompagne aujourd'hui cette réorientation ; mais cela ne peut pas éliminer la nature hiérarchisée des filières. Celle-ci découle des perspectives professionnelles et sociales attachées à chaque filière, de la nature des savoirs qui y sont enseignés et de la discrimination sociale dans leur recrutement.

Bref, ces « quatre difficultés » évincent



le rôle crucial joué par les programmes dans l'atrophie du niveau de compétence de nos élèves et le rôle tout aussi crucial des conditions structurelles et matérielles dans l'inégalité sociale à l'école.

Des mesures sans envergure

Aussi, lorsque le Contrat pour l'École en vient aux mesures proprement dites, c'est la consternation. La montagne accouche d'un souriceau monstrueux.

De révision des programmes, il n'en est pas question ! Autant dire qu'on abandonne d'emblée l'objectif même de relever le niveau.

En matière de lutte contre la dualisation des filières, on abandonne pratiquement l'idée, pourtant fort timide, d'un tronc commun jusqu'à 14 ans. C'est là une concession incompréhensible envers l'idée (malheureusement fort répandue chez les enseignants) qu'une « bonne sélection préalable » serait la condition d'une hausse du niveau. Il suffit pourtant d'examiner les systèmes éducatifs des pays nordiques pour constater combien cette thèse est fautive : là-bas, le tronc commun dure jusqu'à 16 ans et pourtant ces pays affichent les résultats moyens les plus élevés dans tous les tests internationaux. En maintenant les jeunes dans un tronc commun de longue durée et ambitieux, on favorise les apprentissages des plus faibles sans pour autant affaiblir ceux des meilleurs élèves. Dans le Contrat, il n'est question que « d'orienter efficacement » et de « choisir et apprendre un métier à l'école ». En d'autres mots, sous couvert de les rendre « positifs », on renforce les mécanismes de sélection et on creuse le fossé entre les filières générales et les filières de qualification. Cette dernière s'orientera progressivement vers la modularisation, l'alternance et une « approche métiers », sous la houlette d'une CCPQ (Commission Communautaire des Professions et Qualifications) où le pouvoir du patronat aura été renforcé. Qui peut sérieusement croire Mme Arena lorsqu'elle ajoute, en passant, que tout ceci se fera « tout en développant chez le jeune les compétences nécessaires à l'exercice de son rôle de citoyen actif et responsable » ?

Il faut dire qu'une prolongation du tronc commun aurait été condamnée par avance, tant les mesures visant à combattre l'échec scolaire sont faibles : il n'y aura pas de moyens matériels et humains pour organiser de l'étude dirigée, des cours de mise à niveau pendant les congés ou des rattrapages systématiques. Chacun sait pourtant que c'est de cela qu'on a besoin. Mais chacun sait aussi que cela coûte cher. Alors on fait semblant de ne rien savoir et on prévoit des « expériences pilotes » jusqu'en 2008. En espérant un miracle d'ici là ? Certes, on pourrait se réjouir du passage à 20 élèves par classe dans les deux premières années du primaire. C'est un pas dans la bonne direction, mais quel pas microscopique ! Les 25 millions d'euros qui y seront consacrés ne doivent pas faire illusion : ils ne représentent qu'une crois-

sance de 1,9% du budget de l'enseignement fondamental. Or, l'étude américaine STAR, pourtant citée par le projet initial de Contrat stratégique, a montré qu'il faut descendre à 15 élèves par classe en début de primaire pour réduire de moitié l'inégalité due à l'origine sociale. Cela nécessiterait un effort budgétaire... cinquante fois supérieur à ce qui est fait aujourd'hui ! Quand on sait que l'ensemble du coût de ce Contrat ne représentera, à l'échéance 2012, qu'une augmentation de 0,87% des dépenses d'enseignement de la Communauté française, on comprend que Mme Arena ait prudemment retiré l'adjectif « stratégique » du titre de son projet...

Une occasion historique manquée

Quant à l'indispensable combat contre les marchés scolaires et à la dualisation des établissements, il se réduit à bien peu de chose dans le Contrat qui nous est proposé. Tout au plus peut-on parler de mesures visant à éviter les dysfonctionnements flagrants (refus d'inscription sans motif valable, exclusions abusives), des timides programmes de recherche et des épreuves d'évaluation externes (une bonne idée qui peut cependant devenir dangereuse si elle ne s'accompagne pas d'une limitation des mécanismes de marché). C'est pourtant là, dans cette caractéristique si typique de la « liberté d'enseignement » à la belge, que l'on attendait les mesures les plus urgentes : attribuer à chaque établissement une zone de recrutement prioritaire (et donc à chaque enfant une école où il sera prioritaire), en créant des zones socialement hétérogènes, en y organisant efficacement le transport des élèves. On aurait même pu espérer voir lancé ce projet courageux : inviter l'enseignement libre à abandonner son caractère confessionnel (le PSC l'a bien fait !), afin de se fondre progressivement avec l'enseignement officiel en un seul et unique réseau public d'écoles implantées dans leur environnement local. Ainsi les parents pourraient enfin abandonner leur statut de « clients » pour devenir des citoyens, c'est-à-dire à la fois des usagers et des acteurs du service public d'enseignement auquel ils confient leurs enfants.

Le ministre qui aurait lancé une idée aussi audacieuse aurait peut-être connu un échec à court terme. Mais il serait entré dans l'histoire comme l'initiateur d'une réforme qui, un jour ou l'autre, s'avérerait inéluctable. Marie Arena vient de rater cette occasion.

Nico Hirtt

ELARGISSEMENT RÉUSSI POUR LA ... PLATE-FORME DE LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE

PAR Jean-Pierre Kerckhofs

Il y a un peu plus d'un an, sept organisations - dont l'Aped - et quelques académiques, associés dans une « plate-forme de lutte contre l'échec scolaire », adoptaient un Mémoire. Ce texte part de la catastrophe que représente l'échec scolaire en Communauté Française et reprend les revendications communes afin de s'attaquer de front à ce fléau. L'objectif de la plate-forme est de lancer un vaste débat de fond sur le rôle de l'École et sur la manière de lui permettre de le remplir. A cette fin, les organisations concernées ambitionnent évidemment d'élargir au maximum la plate-forme afin d'être plus nombreux et donc plus forts pour porter le combat. C'est donc avec grand plaisir que nous avons constaté que différentes organisations nous rejoignaient à la fin de l'année scolaire. Il s'agit de l'association « Lire et Ecrire », ainsi que des principaux syndicats d'enseignants : la CSC enseignement, la CGSP enseignement et le SEL. Le 8 juin dernier, lors d'une conférence de presse, les nouveaux venus ont expliqué les raisons de leur présence dans la plate-forme. Pour Michel Vrancken (CGSP enseignement), il est temps que les syndicats s'occupent d'autre chose que des salaires des enseignants et de leurs conditions de travail au sens strict. C'est bien sûr un de leurs rôles fondamentaux, mais il est important que les enseignants s'expriment aussi sur l'École qu'ils veulent, sur ce que doit être l'École dans notre société. Prosper Boulangé (CSC enseignement) rajoute que, la situation étant ce qu'elle est, un vaste travail de fond est nécessaire en Communauté Française pour se rapprocher d'un enseignement plus démocratique. Une véritable politique de gauche s'impose, précise-t-il. Catherine Sterck (Lire et Ecrire) rappelle que son association s'adresse aux adultes qui désirent combler les lacunes de leur scolarité par un travail d'alphabétisation. Leur seul nombre suffit à démontrer les failles du système scolaire et justifie ainsi la présence de cette organisation dans la plate-forme. Enfin, Vincent Carette (ULB) estime que nous vivons dans une culture de l'échec. « Même dans le Contrat pour l'École, on trouve normal qu'un certain nombre d'enfants soient exclus. En tant que citoyen, j'estime cela inacceptable, et en tant que chercheur, je sais qu'il est possible de pratiquer autrement », précise-t-il. L'année prochaine, la plate-forme se donne pour ambition, sinon d'encore s'élargir, en tout cas d'élargir le débat. Afin de préparer les conditions d'un large mouvement social nécessaire à toute avancée vers un enseignement plus juste. Elle se donne pour objectif de créer à cet égard les outils adéquats.

Mémoire

Le rôle de l'école devrait être de rendre accessible à chacun le bagage de connaissances et de compétences nécessaires pour appréhender le monde et pour participer activement à sa transformation vers plus de justice. « Chacun » signifie tous les élèves indépendamment de leur sexe ou de leur origine sociale, religieuse, ethnique ou nationale. Manifestement, l'école actuelle ne remplit pas ce rôle car elle sélectionne et exclut essentiellement sur base de l'origine sociale. Le stress, l'échec, les conditions matérielles déplorables engendrent dans le chef de certains élèves, et par corollaire de certains enseignants, une souffrance, elle-même à l'origine de brimades et de violences, sources de nouvelles souffrances.

Il y a lieu d'oser un débat sociétal sur la concurrence entre écoles. En effet, la Belgique, et particulièrement la Communauté Française, a la variance entre écoles la plus considérable des pays de l'OCDE. Cette variance, conséquence de la concurrence anarchique entre établissements, est la cause principale des écarts entre élèves.

Relever ce défi implique la mise en place de réformes du système éducatif qui devraient s'articuler comme suit:

I. Volet qualitatif

a) Il faut promouvoir les mécanismes favorisant la responsabilité collective entre établissements (accueil de tous les enfants, lutte contre les inégalités d'accès et de traitement), afin de favoriser une vraie hétérogénéité socio-économique et, parallèlement, accentuer la politique incitative et/ou compensatoire qui a été entamée par le financement différencié (encadrement différencié, primes aux projets d'écoles qui conduisent à la mixité sociale).

b) Faire en sorte que les difficultés d'apprentissage soient anticipées et, le cas échéant, décelées et traitées rapidement, prioritairement au fondamental qui commence dès la première maternelle. L'enseignant devant rester l'intermédiaire entre l'élève et les savoirs.

Objectifs opérationnels :

1.1) Tout en respectant l'autonomie des équipes pédagogiques, il faut veiller à réduire progressivement le nombre d'élèves par classe dans les deux premières années du primaire pour arriver au chiffre optimal de 15 et sans dépasser 20 pour les autres années. 1.2 Mettre en place des dispositifs de remédiations multiples (spécialistes des difficultés d'apprentissage, professionnels présents dans l'école : logopèdes, spécialistes de la dyslexie, dyscalculie, maîtres d'adaptation à la langue, valoriser les innovations pédagogiques des enseignants de terrain et en particulier les travaux d'équipes, ...) en évitant toute forme de stigmatisation. Quoiqu'il en soit, l'enseignant doit rester au centre. 1.3 Augmenter l'encadrement logistique (secrétariat, équipements, ...) afin de faire en sorte que les directeurs d'école jouent un rôle d'animateur pédagogique.

2 Faire un vrai tronc commun. Dans une première étape jusque 14 ans pour, progressivement, après évaluation, aller jusqu'à 16 ans afin de retarder le plus tard possible la sélection, de laisser les jeunes mûrir leur projet d'avenir et d'éviter les relégations. Nous sommes conscients que cette mesure implique un phasage, néanmoins c'est dès à présent que l'avenir de 800 000 jeunes est en jeu. Il ne faut donc pas les oublier.

Objectifs opérationnels :

2.1) Le tronc commun doit comprendre une formation générale, technique, artistique et sportive identique pour tous. Ceci impliquera, entre autres, de repenser le temps scolaire. 2.2) Promouvoir la transition entre les cycles (fondamental/secondaire, secondaire/supérieur). 2.3 Supprimer le redoublement dans le tronc commun. Le redoublement n'apporte pas les effets correcteurs attendus et sera, de toute façon, devenu obsolète grâce aux différentes mesures proposées.

3 Assurer l'accès plein et entier de tous à l'enseignement au travers d'une vraie gratuité. En effet, la réclamation de frais entraîne une discrimination entre élèves et familles et compromet la bonne intégration scolaire et la scolarité même.

Objectifs opérationnels :

3.1) La gratuité totale de l'enseignement fondamental et secondaire est un objectif à viser : aucun frais ne devrait être réclamé aux familles pour tout ce qui concerne la fréquentation scolaire (livres, fournitures scolaires de base, transport si nécessaire, garderie de midi) et les activités pédagogiques organisées par l'école (piscine, visites, spectacles, séjour à l'extérieur). 3.2 Développer la vigilance de tous afin de réduire ce coût en menant diverses actions (au niveau du Conseil de participation, revoir à la baisse la liste des frais admis par l'article 100 du décret missions, encourager les pratiques d'économies, veiller à ce que les écoles pratiquent effectivement le coût réel, réclamer la transparence des comptes financiers des écoles de tous les réseaux, exiger l'application de la loi qui interdit le marketing et la publicité dans les écoles) ;

3.3) Développer des pratiques de solidarité;

4 Améliorer la communication entre les écoles et les familles. En effet, les bonnes relations entre familles et école sont essentielles pour la réussite scolaire et particulièrement lorsque les familles sont culturellement éloignées de la culture scolaire.

4.1) Prévoir, dans l'école, des temps, des lieux, des personnes (par exemple des médiateurs scolaires), des moyens pour s'informer, se rencontrer et se parler, en vue d'un véritable partenariat familles-écoles. dans une vraie relation familles/école.

5 L'école ayant pour mission de développer les mêmes apprentissages chez tous les élèves, il y a lieu de renforcer les évaluations du système éducatif afin de mieux le piloter dans un cadre déontologique (sans pour autant augmenter la concurrence entre écoles).

Objectifs opérationnels :

5.1) Disposer de données statistiques fiables qui permettent de mieux réguler le système éducatif. 5.2 Mettre rapidement à la disposition des enseignants les outils/manuels/matrices d'évaluation leur permettant de rencontrer les prescrits pédagogiques des décrets.

6 Formation initiale et continuée

6.1) La formation continuée est nécessaire mais n'est pas suffisante si elle ne s'appuie pas sur un travail en équipe pédagogique qui nécessite des temps et des lieux de concertation. 6.2 Vu la complexité accrue du métier, il y a lieu de renforcer la formation initiale et de la faire passer à l'enseignement supérieur de type long en vue de créer un pôle d'excellence. 6.3 L'accompagnement des jeunes enseignants est essentiel. Aussi il y a lieu de le professionnaliser.

2. Volet quantitatif

L'ensemble de nos propositions nécessite un investissement financier important. Même s'il faut tenir compte du fait que la suppression du redoublement entraînera une économie non négligeable, il ne fait pas de doute qu'au total un réinvestissement s'impose, d'autant plus que le salaire des enseignants n'a plus été augmenté depuis plus de dix ans et qu'il faudra bien en tenir compte si on veut lutter contre la pénurie. Au début des années 80, notre pays consacrait encore 7 % de son PIB à l'enseignement. Aujourd'hui, nous ne dépassons pas 5 %. Pourtant, la situation de crise sociale s'est aggravée, rendant la tâche de l'école à la fois plus importante et plus difficile. Un retour à cette situation (7 % du PIB) nous semble donc indispensable.

Signataires:

Ligue des Familles, ATD-Quart Monde, Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs, Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, Lire et Ecrire, Changements pour l'Egalité, Ligue des Droits de l'Enfant, Appel Pour une Ecole Démocratique, CSC enseignement, CGSP enseignement, SEL, Marcel Crahay (Ulg et Genève), Benoît Galand (UCL), Vincent Carette (ULB)

MARIE ARENA : MACHINE ARRIÈRE...EN AVANT LES MACHINES !

PAR BERNARD LEGROS

Depuis plusieurs mois, la Ministre-Présidente de la Communauté française, Marie Arena, semble tiraillée entre les devoirs de sa fonction et les pressions multiples qu'elle doit certainement subir, supposées venir entre autres des lobbyistes du secteur privé qui pullulent à Bruxelles. Des signes montrent qu'à présent la balance penche dangereusement en faveur de ces derniers. Cela suivrait-il une certaine logique ? Le 1er mai dernier au Grand Hornu, Elio Di Rupo n'a-t-il pas, lors d'un vibrant hommage aux ministres socialistes en place dans les différents gouvernements, précisé que - je cite de mémoire - « Marie [Arena] fait tout ce qu'elle peut pour adapter l'école aux exigences du monde contemporain » ? Bel aveu fleurant la real politik, ambigu à souhait (quelles exigences ? Posées par qui ? De quel « monde contemporain » parle-t-on ?). Voilà qui incitera les associations à rester plus que jamais sur leurs gardes...

Quels experts ?

En novembre 2004, dans le cadre du « Plan alimentation saine », la décision d'Arena d'interdire les distributeurs de sodas et de sucreries dans les écoles de la Communauté française avait été accueillie avec soulagement par plusieurs associations (entre autres la Fondation pour la santé dentaire, RAP(1), le CRIOC(2), ReAJC(3) et l'APED). Hélas, le 22 juillet dernier, celles-ci déchantaient : la Ministre-Présidente renonçait à sa mesure ! Raison invoquée, devant les caméras du JT de la RTBF : « Pour ne pas braquer les différents partenaires par une interdiction... au risque, par ailleurs, de « braquer » quantité d'autres citoyens, des parents, des mouvements associatifs ! Ce revirement serait le résultat d'une concertation avec des partenaires, qui se comptent parmi certains diététiciens(4), des pédiatres, des enseignants, des élèves... et très probablement aussi des délégués commerciaux d'entreprises. Et où sont les dentistes ? Comme l'explique Michel Devriese, coordinateur de la Fondation pour la santé dentaire, « les dentistes n'ont pas été consultés. Les experts dans la prise en charge de l'obésité non plus. On aimerait d'ailleurs connaître la liste des experts soi-disant consultés, car nombreux sont les professionnels de la santé, diététiciens et parents qui ne comprennent pas la marche arrière de la Ministre. Test-Achats et des spécialistes de l'obésité n'ont pas manqué de dénoncer cette volte-face de la Ministre au JT de la RTBF. Quel manque de cohérence dans le chef du Gouvernement de la Communauté française ! ».

Un flagrant délit de contradiction

Marie Arena invite désormais les écoles à « modifier leurs pratiques en matière d'offre d'en-cas (alimentaires et boisson) »(5). A nouveau ce mode suggestif, cette exhortation à la « bonne conduite » déjà entendus à propos du risque d'intrusion publicitaire dans les écoles. Certes, on ne peut qu'approuver en soi toute démarche d'information, de sensibilisation, d'incitation et de prévention. Mais s'en tenir là est insuffisant. Pour être pleinement cohérent, un renforcement législatif est également indispensable. Dans notre cas, les élèves et les enseignants seront à nouveau placés dans une contradiction difficilement gérable : de la prévention au décodage de la pub, à la surconsommation et aux problèmes de santé (surcharge pondérale, caries) faite à proximité d'un distributeur... Il y a des travaux pratiques dont on se passerait bien ! Le théoricien de la communication Paul Watzlawick aurait identifié cette situation comme une injonction paradoxale, exemplative d'une pathologie de la communication, hélas, très courante, que l'on pourrait exprimer ici de la manière suivante : « nous vous mettons officiellement en garde contre les inconvénients liés à la consommation du contenu des distributeurs (boissons sucrées, confiserie) ; en même temps, vous êtes libres de - et même implicitement invités à - utiliser la machine qui vous tape dans l'œil par sa lumière et ses couleurs... ». Variation sur le thème du « mal nécessaire » ? Comment un jeune, et a fortiori un enfant, peut-il sortir de ce piège ? Certes pas en méta-communicant. Alors, ce ne peut être qu'en ne tenant pas compte d'un des deux messages. Lequel risque-t-il de prendre le pas sur l'autre ? Contradiction, dialectique nuisible, incohérence, hypocrisie... Il est vrai que les lois de la communication, issues du remarquable travail de l'école de Palo Alto dans les années '60, n'ont jamais été mises au programme des écoles par aucun ministre de l'enseignement.

Puisque les machines resteront in situ, le débat sur le contenu des 24.200 « distributeurs scolaires » reste à l'ordre du jour. Remplacer les sodas et les sucreries par de l'eau, des jus de fruits « naturels » ou encore des céréales a été proposé par Marie Arena. Encore des demi-mesures qui préservent l'essentiel : non pas la santé des enfants avant tout, mais les possibilités de rentrée financière pour les établissements, et au-delà, de profit pour les entreprises (pour la plupart multinationales, précisons-le).

Une décision nuisible

Si le « Plan alimentation saine » contient des propositions intéressantes (comme la revalorisation des cantines), cette reculade sur l'interdiction des distributeurs est regrettable sur au moins cinq points : 1. la santé des jeunes : une proportion de plus en plus large de la population scolaire est menacée par les caries dentaires et l'obésité (+ 17% en vingt ans). Le (maigre) gain financier pour les écoles sera largement annulé ailleurs par les dépenses de santé conséquentes ; 2. l'exposition des jeunes à la publicité : chaque distributeur fonctionne aussi comme un support publicitaire, ce qui met sa présence en porte-à-faux avec l'article 41 du Pacte scolaire qui interdit toute activité commerciale dans les écoles ; 3. la discrimination sociale : ce sont à nouveau les enfants issus des classes défavorisées qui vont pâtir les premiers du maintien des distributeurs ; 4. le financement des écoles : habituer les économats à cette rentrée d'argent, minime mais facile, les liera encore un peu plus au partenariat avec le privé(6) ; 5. la protection de l'environnement : la cannette est une nuisance sur le plan écologique ; des énergies fossiles sont stupidement dilapidées pour produire un objet de métal d'une durée de vie excessivement courte. Bien qu'elle soit recyclable, n'oublions pas que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. Sur ce plan, les fontaines d'eau représentent une avancée significative et auraient une valeur paradigmatique pour la revitalisation d'une conscience écologique.

D'autres politiques sont possibles

Pourtant, plusieurs propositions alternatives ont été mises sur la table. Entre autres, « Sourire pour tous », opération initiée par l'ancien Ministre Rudy Demotte, qui a permis à une équipe de dentistes bénévoles de la Fondation pour la santé dentaire de rendre compte des habitudes alimentaires des enfants dans plusieurs écoles. Egalement, la décision de la Ville de Bruxelles, via l'échevine Faouzia Hariche, de retirer les distributeurs de ses écoles maternelles et primaires en janvier 2005, et de les remplacer progressivement par des fontaines à eau. Sans parler des prises de position des associations RéAJC, CRIOC et RAP allant également dans ce sens.

Le courage politique, le souci de l'intérêt collectif, la clairvoyance et la cohérence, c'est pour quand ? Un débat parlementaire est en vue à la rentrée. Plus loin, en 2007, une commission de contrôle devrait - enfin ! - se soucier de la présence des activités commerciales dans les écoles. En 2005, s'ouvrent « la Décennie de l'Education au Développement Durable », proclamée par les Nations unies, ainsi que « l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation », proclamée le Conseil de l'Europe. Va-t-on saisir l'occasion pour transformer ces appels institutionnels en force réelle de changement ?

- (1) Résistance à l'Agression Publicitaire, collectif.
- (2) Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs.
- (3) Réseau-Association des Jeunes Consommateurs.
- (4) Comme Serge Pieters, favorable au maintien des distributeurs, au motif de « ne pas diaboliser ces produits sous peine d'alimenter l'attrait pour l'interdit » (Le Soir, 23/24 juillet 2005). Cette vieille ficelle rhétorique marche toujours...
- (5) Ibidem.
- (6) Le branché « PPP » ou P3 (partenariat public-privé), d'ailleurs très prisé par la Ministre Fonck pour des actions d'« éducation » dans les écoles. Affaire à suivre...

LES ÉDITIONS DU CERISIER

Il était une fois ...le Théâtre des Rues, une troupe de théâtre-action. Née en 1975, elle « faisait entendre la voix de professionnels du spectacle dans la vie de la cité, elle construisait avec « les gens », le peuple, le théâtre de leur parole, en laquelle, souvent, ils n'ont pas assez confiance ». « Se saisir du réel, le retourner dans tous les sens, le faire passer par le kaléidoscope de l'imagination et de la fiction pour mieux le comprendre et le maîtriser », tel était son projet. Dix ans plus tard, les Editions du Cerisier (1) naissent du désir de laisser des traces des pièces de la troupe, une fois le rideau tombé sur la dernière représentation. Mais c'est la rencontre avec Girolamo Santocono, et la publication de son premier roman, Rue des Italiens, en 1986, qui allaient transformer une initiative ponctuelle en une belle aventure éditoriale.

Dès 1987, la maison d'édition naissante adopte le statut de société coopérative et se fixe deux objectifs. Primo, publier une littérature populaire de qualité, ancrée dans les préoccupations sociales contemporaines. Secundo, gagner aux plaisirs de la lecture un public de nouveaux lecteurs. Dans ce domaine, il faut signaler l'opération de lectures, animations, débats et rencontres que propose le Théâtre des Rues sur le thème de l'immigration : les groupes de jeunes - classes, centres de jeunes, etc - peuvent emprunter des livres (sélectionnés dans les collections du Cerisier), bénéficier de l'intervention d'un lecteur/animateur du théâtre, puis rencontrer l'écrivain en personne.

Le catalogue des Editions du Cerisier compte à présent près de cent titres. A la collection « Théâtre-Action », sont venues s'ajouter « Faits et gestes », des histoires ancrées dans le réel, mais où l'imaginaire n'est jamais loin, « Cerisier noir », des polars, « Quotidiennes », des récits de vie, « Griottes », des nouvelles, « Place publique », des essais, et « Feux follets », du théâtre pour enfants.

Les auteurs des Editions du Cerisier n'ont certainement pas pour ambition de briguer le Goncourt. Pourtant, leurs textes dégagent un formidable parfum d'humanité qu'il serait vraiment dommage de

snober. En voici trois que j'ai lus pour mon plus grand plaisir ... et le vôtre, si vous vous laissez tenter.

Raymond MASAI, Le Café du Nord

2004, 142 p., 9,20 €

Lucie a perdu ses parents, son mari et son unique fils dans le désastre de la guerre 40-45. Pour cette Tournaisienne, commence alors une longue période de repli sur soi, d'où elle ne sortira qu'à l'occasion de la grève de 1960, quand la révolte et la solidarité la ramèneront à la vie.

Raymond Masai, professeur de Français à la retraite, a choisi d'écrire de manière très simple, dépouillée. Dès lors, son ouvrage est d'un abord aisé pour tout un chacun, et peut-être en premier lieu pour les jeunes, qui y trouveront une belle évocation de l'histoire récente à travers le parcours singulier d'une femme très attachante.

Olinda SLONGO, Et elle a voulu sa part, cette roche obscure

1999, 123 p., 8,92 €.

Olinda Slongo voit le jour dans les montagnes du nord de l'Italie de Mussolini. Elle qui adore l'école doit pourtant l'abandonner dès ses quatorze ans, l'enseignement n'étant organisé que dans les centres urbains et coûtant bien trop cher. Qu'à cela ne tienne, c'est en Belgique, bien plus tard, qu'elle renouera avec l'école, aux cours du soir d'une école primaire de Liège. Ce qui lui permettra de coucher sur papier le récit de sa vie, un témoignage « brut de décoffrage », avec des mots d'autant plus poignants qu'ils sont tout simples. Car elle a payé un lourd tribut à la vie, Olinda. Son enfance fut rude, on peut parler de misère, même si la montagne lui offrait quelques belles échappées. Obligée très jeune de quitter son village pour aller gagner sa vie - et celle de sa famille, son père emporté par la maladie de la mine -, elle connaîtra de nombreuses humiliations dans sa première expérience de la ville, à Milan. Puis viendra la guerre de 40, le mariage en 45 ...et l'émigration, à la suite de son mari, mineur, à Liège en 47. Lui aussi sera terrassé par la silicose. Olinda entre

alors à la FN pour subvenir aux besoins de ses deux enfants. Son plus grand titre de fierté : leur avoir permis d'achever des études supérieures. Mais, là encore, elle ne sera pas épargnée par le malheur. Ce livre est à la fois un témoignage sur des conditions de vie à peine imaginables pour notre génération, l'expression d'une révolte envers le charbon, « cette roche obscure (qui) a voulu sa part », et une formidable leçon de lucidité et de dignité.

Girolamo SANTOCONO, Dindra

1998, 230 p., 10 €

Pino Ventini, vingt-cinq ans, deuxième génération d'origine sicilienne à La Louvière, employé dans une société d'assurances à Bruxelles, ne supporte plus le climat maussade d'un Borinage où il n'a pas demandé à naître. Ce dont il rêve, Pino ? D'Australie, de grands espaces et de soleil. Pourquoi ne pourrait-il pas, à son tour, émigrer ?

On avait découvert Santocono avec son précédent roman, Rue des Italiens, où il racontait son arrivée en Belgique et les conditions de vie - indignes - des premiers immigrés italiens d'après 45. On connaissait l'humour et la verve de l'auteur, on découvre ici les attermoissements d'une génération déboussolée.

Ph. Schmetz

(1) Editions du Cerisier, rue du Cerisier 20, B-7003 Cuesmes (Mons) Belgique.

Tél./Fax 00 32 65 31 34 44

Courriel : editionsducerisier@skynet.be

Trimestriel
N°22, septembre 2005
Dépôt: Bruxelles 16
e.r.: J.P. Kerckhofs
av. des Volontaires, 103
bte 6, 1160 Bruxelles

Belgique-België
P.B.
1160 Bruxelles 16
1/4273